

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Matière : Finances

Sous matière : Décisions  
budgétaires

**OBJET :**  
**EXONERATION  
DES DROITS  
D'OCCUPATION  
DU DOMAINE  
PUBLIC POUR LES  
TERRASSES DES  
BARS ET  
RESTAURANTS,  
EN RAISON DE  
SUITES DE LA  
CRISE LIEE AU  
COVID-19**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 30.06.2021

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 30.06.2021

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 13 JUIL. 2021

Séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2021,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD  
Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL  
Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre,  
BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,  
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES  
Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER Prèscillia, CAFFIER Karole,  
ROSSICH Thierry, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,  
Mme SURRE Régine donne procuration à M. DEMANGEOT François,  
M. SIBRA Daniel donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme GAÏANI Audrey donne procuration à Mme GRANIER Prèscillia,

**Absents :**

M. CABANIE Didier,  
Mme KUFEL Zohra,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Le rapporteur rappelle le contexte de crise sanitaire provoqué par l'épidémie de  
covid-19, qui a entravé le développement économique du territoire, avec  
plusieurs périodes de confinement de la population et la fermeture des bars et  
restaurants.

Le 19 mai, les bars et restaurants ont pu rouvrir leur terrasse uniquement  
(assis) avec une jauge de 50 % de la capacité de la terrasse et un protocole  
adapté. Une seconde étape est intervenue le 9 juin, avec une ouverture en  
terrasse (assis) avec jauge de 100 % et toujours un protocole adapté. Enfin,  
depuis le 30 juin les établissements peuvent accueillir 100 % de l'effectif  
admissible, dans le respect des mesures barrières et de distanciation.

Par délibération n°2020-238 du 24 novembre 2020, l'assemblée avait adopté  
des mesures d'exonération des redevances d'occupation du domaine public  
communal pour les terrasses des bars et restaurants, pour la période de  
reconfinement, qui avait pris effet le vendredi 30 octobre 2020 et ce jusqu'à  
l'autorisation de réouverture.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de poursuivre la politique d'accompagnement  
des acteurs économiques, et de prolonger les mesures d'exonération des  
redevances d'occupation du domaine public communal pour les terrasses des  
bars et restaurants, jusqu'au 15 août 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant prorogation de l'état sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire

Vu le décret n° 2021-606 du 18 mai 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

**APPROUVE** la poursuite de l'exonération des redevances d'occupation du domaine public communal pour les terrasses des bars et restaurants, jusqu'au 15 août 2021.

**AUTORISE** monsieur le trésorier municipal à mettre en application les dispositions définies précédemment.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.


CASTELNAUDARY, le 06 juillet 2021.

Ampliation faite le :  
**13 JUIL. 2021**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**12 JUIL. 2021**  
Par publication le :  
**13 JUIL. 2021**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
  
Nicolas NAYRAL



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Envoyé en préfecture le 12/07/2021  
Reçu en préfecture le 12/07/2021  
Affiché le **13 JUIL. 2021**   
ID : 011-211100763-20210706-DB2021161-DE